Protocole d'intervention du Pôle Ressources Phare

Connaissance d'une situation présumée intimidation, situation grave ou autre)

Prise en compte de la situation par une saisine :

Information à l'IEN

Information au PÔLE RESSOURCES par la messagerie Tchap

Protocole MPP

SITUATION GRAVE

2 à 3 entretiens par semaine sur une quinzaine de jours

Entretien avec l'intimidateur présumé (IP)

Entretien avec la cible

Entretien avec les parents

Protocole anti-harcèlement national :

Traitement, prise en charge par des partenaires

RESTONS VIGILANTS !

Concertation du Pôle Ressources pour évaluation de la situation

Entretien avec IP

Entretien avec la cible

Entretien avec les parents

Résolution : Information aux familles

Evaluation de la situation :

Bilan du Pôle Ressources

Persistance de la situation